

Solarisez votre commune, sans investir un euro.

Note de présentation au conseil municipal : solariser le patrimoine bâti communal sans dépense d'investissement.

Document de séance · septembre 2026

Trois questions pour le conseil

1

Earth

Qui est le prestataire, et sur quels bâtiments communaux intervient-il ?

2

La location

Comment financer sans inscrire de crédits en section d'investissement ?

3

L'autoconsommation collective

Comment le groupe scolaire alimente la salle des sports, la mairie et les administrés ?

1

Earth

Le prestataire, et les bâtiments communaux concernés.



Un groupe européen de l'énergie solaire

Earth est la filiale solaire de la holding **Gridlink**, au capital de 64 830 934 €, détenue à 33 % par la SFPIM, le fonds souverain belge. Cinq métiers : courtage en énergie pour les personnes morales (Enbro), comparateur pour les particuliers (Gaele), installation solaire, batteries et bornes (Earth), financement de la location (Earth Finance), bureau d'études (Fibonaki).

Panneaux posés

+ de 10 000 par mois, tout le groupe

Existence

7 ans, tous pays confondus

Europe

Belgique, France, Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Autriche, Croatie, Bosnie-Herzégovine

Qualifications

RGE, QualiPV, décennale et dommages-ouvrage

Quels bâtiments communaux ?

- **Groupe scolaire, mairie, salle polyvalente, salle des sports, ateliers municipaux, EHPAD, station d'épuration** : ardoise, tuile, bac acier, fibrociment, toiture-terrasse.
- **Parkings publics** en ombrières. Depuis la loi APER de mars 2023, ceux de plus de 1 500 m² doivent en être équipés : une obligation à anticiper au budget.
- **Batteries** de stockage et **bornes** de recharge pour la flotte communale.
- Panneaux monocristallins Tier 1 Bloomberg, prestation tout compris : matériel, étude, pose.



Aquafin : ombrières de parking réalisées par Earth.

Des réalisations, et les garanties contractuelles



Panneaux

25 ans

Batterie

10 ans

Décennale & dommages-ouvrage

10 ans

Onduleur

20 ans

Borne de recharge

2 ans

Attestations

**RGE et QualiPV transmises
avant travaux**

Leperse Truckwash, Aquafin, Boëseghem (412 panneaux), Sains-lès-Marquion (200 panneaux), école communale d'Ennemain.



Quatre temps, un interlocuteur pour les services

1 Étude gratuite

Courbes de charge Enedis de chaque point de livraison, productible sur vingt ans de météo (PVGIS), dimensionnement bâtiment par bâtiment. Livrée aux services techniques.

2 Dossier

Déclaration préalable au service urbanisme, demande de raccordement Enedis, conventions. Le conseil délibère, Earth instruit.

3 Travaux

Équipes Earth, quelques jours par toiture, calés sur les vacances scolaires ou hors ouverture au public.

4 Exploitation

Production consultable par les services, maintenance et alertes pendant toute la durée du contrat.

2

La location

Zéro crédit en investissement, un gain net dès le premier exercice.

Un loyer en fonctionnement, rien en investissement

Earth finance, installe et reste propriétaire de la centrale. La commune consomme l'électricité produite et règle un **loyer mensuel fixe**, connu pour toute la durée, imputé en section de fonctionnement. Aucun emprunt à inscrire, aucune subvention à attendre pour démarrer.

Le loyer couvre :

- l'installation complète par les équipes Earth ;
- la maintenance, les réparations et le suivi technique ;
- l'assurance casse, intempéries et vandalisme ;
- un interlocuteur unique pour les services pendant le contrat.

Le surplus non consommé est revendu à EDF Obligation d'Achat.

Quatre durées, une clause de rachat dès la cinquième année

10 15 20 25
ans ans ans ans

À chaque échéance, la commune peut **racheter la centrale** à un tarif préférentiel, à partir de la 5^e année, et l'inscrire alors à son actif. En fin de contrat, la centrale intègre le patrimoine communal.

Ce que ça change au budget primitif

Rien en section d'investissement. Pas de crédits à ouvrir, pas d'emprunt à voter, pas de dossier de subvention préalable, pas de marché de travaux à passer.

Une charge de fonctionnement en remplace une autre. Le loyer se substitue à une part de la facture d'électricité (chapitre 011, charges à caractère général). L'étude vérifie, bâtiment par bâtiment, que l'électricité évitée dépasse le loyer : c'est la condition pour délibérer.

Un montant figé sur la durée. Le loyer ne bouge pas pendant dix à vingt-cinq ans, quand le tarif du réseau a augmenté de 25 % en 2023. Une visibilité pluriannuelle utile au débat d'orientation budgétaire.

Exemple : l'école communale d'Ennemain produit 10 957 kWh par an. À 0,25 € le kWh évité, c'est jusqu'à 2 700 € par an si tout est consommé sur place. Le loyer est fixé en dessous de cette économie.



Achat, emprunt ou location

	Achat sur fonds propres	Emprunt	Location
Section budgétaire	Investissement	Investissement + annuités	Fonctionnement
Endettement	Non	Oui, au compte administratif	Non
Propriété	Commune, dès réception	Commune, dès réception	Earth, puis commune au rachat ou en fin de contrat
Maintenance, assurance	À la charge des services	À la charge des services	Comprises dans le loyer
Procédure	Marché de travaux, subventions à solliciter	Marché de travaux, délibération d'emprunt	Délibération, contrat de location
Pour qui	Excédent de trésorerie disponible	Capacité d'endettement	Budget contraint, décision rapide en séance



3

L'autoconsommation collective

Le groupe scolaire alimente la salle des sports, la mairie et les administrés.
Cadre au 21 septembre 2026.



Partager l'électricité d'un toit communal entre plusieurs points de livraison

L'autoconsommation collective (ACC) permet à plusieurs bâtiments, chacun avec son propre compteur, de consommer l'électricité produite par une ou plusieurs centrales voisines, **sans câble privé** : le réseau public de distribution sert de lien, la commune reste dans son périmètre.

Texte

Article L315-2 du code de l'énergie, en vigueur depuis 2017

Puissance

5 MW cumulés par opération en métropole

Compteurs

Enedis répartit la production toutes les 30 minutes selon la clé délibérée

Périmètre

2 km entre participants, jusqu'à 20 km sur dérogation en zone rurale

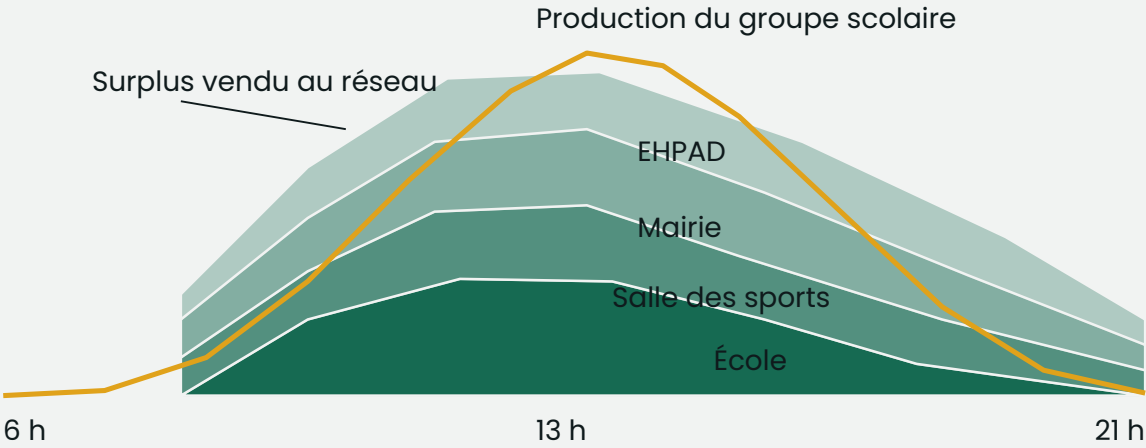
Organisateur

Une personne morale organisatrice (PMO) : la commune, son CCAS ou une association

Fournisseur

Chaque bâtiment garde son contrat de fourniture pour le complément

Le toit du groupe scolaire produit, quatre équipements consomment



Clé de répartition délibérée par le conseil, statique ou dynamique : à chaque demi-heure, Enedis attribue les kWh produits aux points de livraison participants dans cet ordre. Le reste est vendu.

Pourquoi c'est fait pour une commune

- **Vos équipements produisent quand ils sont fermés.** Un groupe scolaire produit le plus en juillet et le week-end. Sans ACC, ces kWh partent au réseau à bas prix ; avec l'ACC, ils vont à la salle des sports, à la mairie, à l'EHPAD, à la station d'épuration.
- **Le conseil fixe le prix de cession** entre les bâtiments communaux et, s'il le souhaite, pour les administrés en précarité énergétique ou le bailleur social du périmètre, via le CCAS.
- **Moins de taxes sur l'électricité partagée.** Pour les centrales de moins de 1 MW, l'électricité autoconsommée est exonérée d'accise.
- **Une action inscrite au PCAET** de l'intercommunalité et valorisable dans le rapport développement durable : transition, exemplarité, solidarité.
- **Compatible avec la location.** Centrales louées : zéro investissement, et le partage en plus.

Six étapes, une seule délibération

1 Recenser

Toitures du patrimoine communal, points de livraison, distances. Avec les services techniques.

2 Étudier

Courbes de charge Enedis de chaque compteur, productible, taux d'autoconsommation, clé de répartition simulée. Note de synthèse fournie.

3 Délibérer

Le conseil municipal choisit : achat ou location, commune, CCAS ou association comme organisateur.
La seule étape qui appartient aux élus.

4 Conventionner

Convention d'autoconsommation collective avec Enedis, déclaration des participants. Signature du maire.

5 Poser

Quelques jours par toiture, hors ouverture au public ou pendant les vacances scolaires.

6 Suivre

Répartition mensuelle, ajustement de la clé, ajout de participants. Bilan annuel présentable en commission.

Commençons par vos courbes de charge

Un relevé Enedis par point de livraison suffit pour une première étude, gratuite et sans engagement de la commune.

Earth · 61 avenue de l'Europe, 59223 Roncq

03 74 09 24 20

support@earth-solar.fr